

Dunkerque, le 15 décembre 2022

Bureau du développement local
Affaire suivie par : Sylvie LUCIDARME
Tél. : 03 28 20 59 41
sylvie.lucidarme@nord.gouv.fr

Le sous-préfet de Dunkerque,
L'adjoint du préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
pour l'action de l'Etat en mer,

à

Liste des destinataires (en annexe)

**REUNION DE L'INSTANCE DE CONCERTATION ET DE SUIVI (ICS)
DU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE - 21/09/22**

Coprésidée par M. le sous-préfet de Dunkerque et l'adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer

Participants et excusés : cf. liste en annexe

Documents joints :

- support de présentation des maîtres d'ouvrage (EMD et RTE) ;
- support de présentation de la préfecture maritime (groupe de travail « usages et sécurité maritime ») ;
- compte-rendu des réunions des groupes de travail « usages et sécurité maritime » et « environnement ».

Les Présidents de séance accueillent les participants pour la seconde instance de concertation et de suivi (ICS) qui accompagnera le projet jusqu'au démantèlement des éoliennes. Le sous-préfet de Dunkerque rappelle le rôle de l'ICS et appelle l'assemblée à valider le compte-rendu de la précédente instance du 07/04/21 qui n'a suscité aucune observation en séance.

L'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer rappelle les 3 objectifs du préfet maritime dans le cadre du développement de parcs éoliens en mer : la sécurité maritime, la préservation de l'environnement marin et la conciliation avec les usages préexistants. Il insiste sur l'importance des groupes de travail qui nourriront la réflexion des commissions nautiques locales et de la grande commission nautique dont le rôle essentiel sera d'adapter la réglementation qui encadre la navigation et les usages maritimes aux abords et à l'intérieur du futur parc éolien, au contexte spécifique de ce parc.

M. ARNOULD, directeur de projet EMD, rappelle que cette concertation s'inscrit dans le cadre défini par l'Etat et que l'ICS est l'instance privilégiée pour dresser le bilan annuel de cette concertation.

1) L'actualité du projet : cf. présentation EMD-RTE

M. PLANQUE, chef de projet éolien en mer EMD, présente l'état d'avancement du projet et notamment les points suivants :

27, rue Thiers CS 56535 - 59 386 Dunkerque Cedex 1

Tél. : 03 28 20 59.59 - Fax : 03 28 20 59 79

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

- Les caractéristiques du projet : implantation de 46 éoliennes au maximum pour une puissance de 600 MW. Soit une production annuelle qui permet d'alimenter plus de 950 000 habitants. La mise en service complète du parc est prévue pour 2028.

- Le changement d'actionnariat (EDF Renouvelables et Enbridge pour le parc / RTE pour le raccordement) ;

- Le calendrier prévisionnel avec un focus sur le dépôt des demandes d'autorisations (CUDPM et autorisations environnementales) prévu pour décembre 2022. Le porteur de projet a également rappelé la particularité des autorisations à caractéristiques variables.

Le socle de ces autorisations est constitué de l'étude d'impact sur l'environnement qui est réalisée par EMD et RTE et qui est actuellement en cours de finalisation. L'enquête publique est prévue pour la fin d'année 2023. Les voisins britanniques et les belges seront également consultés dans le cadre de la convention d'ESPOO. Les décisions relatives aux demandes d'autorisations seront rendues fin 2023 – début 2024. La décision finale d'investissement du projet interviendra en 2026.

- La concertation post débat public :

Les maîtres d'ouvrage ont pris la décision de s'engager dans le projet à l'issue du débat public en mai 2021. Les ateliers sur l'environnement ont démarré à l'automne 2021, sur l'état initial, les caractéristiques variables et les impacts et mesures associées. Un observatoire de l'environnement a été mis en place et une balade immersive à LEFFRINCKOUCKE a été organisée. Ce format sera renouvelé sur d'autres communes, au printemps 2023. Un forum environnement et biodiversité a également été organisé et une 3^{ème} newsletter paraîtra d'ici la fin de l'année sur le site du porteur de projet.

Une plate-forme participative est également ouverte en ligne sur le site : <http://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr>.

Dans l'assistance, M. Benoît VANDEWALLE du PMCO demande à ce que le groupement d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) soit intégré à l'observatoire de l'environnement et aux ateliers.

M. VERSYP pour la commune de LA PANNE, souhaite des informations sur la composition des ateliers : il souhaite notamment savoir si leur accès est réservé aux membres de l'ICS. Le Royal Belgian Institut of Natural Sciences (RBINS) ainsi que le gouvernement fédéral sollicitent également cette information.

M. MERVEILLE, de l'Etat fédéral belge, s'interroge sur les caractéristiques variables du projet notamment en lien avec la dimension et la surface de la zone d'implantation. Il rappelle que c'est le gouverneur de Flandre occidentale qui a été associé aux premières concertations.

M. PLANQUE précise que la zone maximale retenue sera de 50 km² sur les 73 km² proposés dans l'appel d'offres. L'instruction du dossier et l'enquête publique permettront d'affiner ce zonage.

2) Présentation des groupes de travail :

Les deux groupes de travail « emploi et économie » d'une part et « culture, tourisme et patrimoine », d'autre part, se réuniront d'ici la fin de l'année.

- groupe de travail usages et sécurité maritime :

cf. présentation PREMAR

M. GASQUET, préfecture maritime, présente une synthèse des travaux du groupe de travail « usages et sécurité maritime » qui s'est réuni pour la première fois le 18 novembre 2021. Il rappelle en premier lieu que l'objectif du préfet maritime est de garantir autant que possible le maintien des usages existants tout en assurant un niveau optimum de sécurité maritime à l'intérieur et aux abords du parc. Pour ce faire, la méthode retenue par le groupe de travail est la suivante :

1. analyser le trafic maritime et les différents usages maritimes dans la zone de projet ;
2. sur la base de cette analyse, alimenter la réflexion des commissions nautiques locales avec pour objectif final de dégager des règles visant à garantir la sécurité de la circulation et des usages maritimes durant la phase d'exploitation.

M. GASQUET a ensuite détaillé l'analyse des usages maritimes existants dans la zone de projet, avec notamment 3 pôles d'activités majeurs : le trafic maritime marqué par la proximité avec le dispositif de séparation du trafic (DST) du Pas-de-Calais, la pêche professionnelle, la plaisance et les loisirs nautiques.

Il a enfin présenté les grands principes retenus lors du groupe de travail pour garantir la sécurité de la circulation et des usages maritimes durant la phase d'exploitation du parc éolien (recommandations générales applicables à l'ensemble des activités et un focus sur les recommandations spécifiques pour la pêche, la plaisance, le tourisme industriel et la plongée sous-marine).

M. MERVEILLE pose la question de la distance entre le DST et le futur parc éolien et demande s'il existe une zone d'exclusion selon la taille des navires.

La préfecture maritime rappelle qu'il est nécessaire de maintenir une distance minimale de 5 Nq entre le futur parc et le rail montant du dispositif de séparation du trafic (DST) du Pas-de-Calais (limite extérieure du DST). Cet impératif de sécurité maritime est fixé par la note technique de la direction des affaires maritimes du 11 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité maritime applicables à la planification d'un champ éolien en mer. De même, aux abords du parc, une zone d'exclusion à la navigation dans les eaux sous juridiction française devra être créée pour les navires de grande taille (exemple du parc de Fécamp : périmètre d'interdiction de la navigation à une distance inférieure à 2 Nq autour du parc pour les navires soumis à la convention SOLAS ou d'une jauge supérieure à 500 UMS (Universal Measurement System)).

L'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer rappelle le rôle important des commissions nautiques locales et de la grande commission nautique qui recueilleront les avis des navigateurs sur ces projets.

Il rappelle également que les concertations menées avec les représentants belges sur les parcours alternatifs possibles pour le rétablissement de la ligne de ferries Ostende - Douvres, interrompue depuis plus de 10 ans, ont été nombreuses et que des itinéraires alternatifs ont été proposés par la France afin de contourner la zone du parc.

M. MERVEILLE précise que ces routes maritimes alternatives ne sont pas satisfaisantes économiquement.

M. GASQUET ajoute que le groupe de travail se réunit aussi souvent que possible afin d'alimenter les réflexions des commissions nautiques locales sur les règles de navigation et d'usages aux abords et à l'intérieur du parc qui seront reprises dans l'arrêté du préfet maritime, tout en tenant compte des particularités locales, étant précisé qu'il n'édicterà que des limitations d'usages nécessaires à la sécurité maritime.

- groupe de travail environnement :

Ce groupe de travail est piloté par le directeur adjoint de la DDTM-DML qui vient d'être muté.

Il est le lieu d'échanges pour améliorer l'étude d'impact sur la connaissance et les mesures d'évitement. Il est très impliqué dans les questions relatives à l'obtention par le porteur de projet des autorisations environnementales. La prochaine réunion se tiendra avant la fin de l'année avec la nouvelle directrice.

M. LEGROUX pose la question de la composition du groupe de travail « environnement ». Il faut se référer au compte-rendu de réunion du groupe de travail « environnement » (en PJ).

Il est rappelé que les groupes de travail sont largement ouverts pour partager la connaissance et faire le point sur l'état d'avancement des travaux et la prise en compte de leurs impacts.

Les Présidents de séance remercient les participants pour ces échanges.

Hervé TOURMENTE

Liste des participants :

M. DUSART Thierry adjoint au Préfet maritime
M. GASQUET Matthieu, adjoint bureau domanialités et énergies marines, Préfecture maritime
M. PLANQUE Maxime, chef de projet éolien en mer, E.M.D
M. ARNOULD Xavier, directeur de projet, E.M.D
Mme AMELIE CHEDRU, chargée de projet, E.M.D
Mme LOMBART Christine, responsable concertation autorisation, R.T.E
Mme CHAUVET Joan, R.T.E
M. WAGNER Cyril, R.T.E
Mme De FREMINVILLE Herminie, Coordinatrice pôle transition énergétique, ADEME
Mme BOURLET Catherine Cheffe unité départementale, DRAC
Mme CHESNEY Agathe, Adjointe UDAP, DRAC
Mme DURAND Hermine, cheffe de bureau énergies renouvelables, DGEC
M. WILLerval Pierre Chef Unité territoriale DDTM
M. VIGNE Pierre, CEREMA
M. FERELLE Nicolas, responsable éolien en mer, CEREMA
M. ECROULANT David, CEREMA
Mme DOBRONIAK Christine, Développement durable et biodiversité, GPMD
M. CAPON Julien, responsable opérations armement, Station de remorquage, BOLUDA
M. PIETRZAK Jean Marc, Directeur interrégional Nord, METEO FRANCE
M. COLLARD Dimitri, chargé de mission pêche et autres usages, CRPMEM
M. HELIAS Franck, délégué général MEDEF côte d'opale
Mme MOYON RINGOT Florine, chargée de mission, DUNKERQUE PROMOTION
M. MASSON Eric, CCI Littoral
M. DEMESTER Bertrand, DFDS
M. KADRI Nelson, assistant parlementaire de C.DECODTS
M. VANDEWALLE Benoit, PMCO
Mme MOUQUET Marie, PMCO
M. MAZOUNI Laurent, chef de projet développement nouvelles filières, C.U.D
Mme VANHILLE Florence, Maire de ZUYDCOOTE, Vice-présidente de la C.U.D
M. MERVEILLE Jean Baptiste, Etat fédéral belge
M. VERSYP Philippe, avocat de LA PANNE
M. PIETTE Julien, Président Association Le CLIPON
M. BRIL Bernard, Président Association Le GOELAND
M. LEGROUX Nathen, association le G.O.N
M. BAHEUX Jean-Paul, Comité régional des pêcheurs de loisir
M. EYMERY Philippe, conseil régional
M. DUJARDIN, ville de BRAY-DUNES
Mme GILLOOTS Christine, ville de BRAY-DUNES
M. RYCKEBUSCH Olivier, ville de LEFFRINCKOUCKE
Mme VEILLON Laetitia, ville de LEFFRINCKOUCKE
M. LAIDOUNI Karim, C.U.D
M. BEYAERT Martial, V.P C.U.D
M. FERRE Benoît, GRANDE-SYNTHÉ

M. MARCOUREL Jean-Louis, CCMAR DUNKERQUE

Mme DELEPOUVE Christelle, sous-préfecture

Mme LUCIDARME Sylvie, sous-préfecture

ULCO :

M. MASSET Achille, élève ingénieur GEE3

M. MORIT Guillaume, élève ingénieur GEE3

M. RHADDAOUI Mohammed, élève ingénieur GEE3

M. TANFOUS Rayann, élève ingénieur GEE3

Mme NAMIR Aïcha, élève ingénieur GEE3

M. LESSERTEUR Quentin, élève ingénieur GEE3

M. BRASY Steven, élève ingénieur GEE3

M. MERLIER Thibault, élève ingénieur GEE3

M. AFERHAR Yassine, élève ingénieur GEE3

Mme SALEK Asmaa, élève ingénieur GEE3

M. CHATELAIN Titouan, élève ingénieur GEE3

M. BUCHOLZ Victor, élève ingénieur GEE3

M. PETSARIS Joannis, élève ingénieur GEE3

Mme MIALHE Laura, élève ingénieur GEE3

Liste des excusés :

M. DECOOL Jean-Pierre, Sénateur

M. BERTELOOT Pierrick, Député

M. CHRISTOPHE Paul, Député

Mme EVRARD Monique, Députée

M. DHERSIN Franck, V.P, Conseiller régional

Mme ARLABOSSE Martine, conseillère départementale

M. LAVALLEE François, CCI littoral

M. DUORTE Eric, SHOM

Mme SAUVAGE Cécile, DRASSM

Mme VANDERMEERSCH Valérie, D.R.E.E.T.S

M. HENOUMONT François, BELGIQUE

M. FOURNIER Nicolas, Président association ADELFA

M. ARDILLON Hubert, association française des capitaines de navire

M. CAULIER Florent, association VENT DEBOUT

M. MARIETTE Michel, V.P ADELE et V.P de la F.N.E

M. DEBRUYNE José

M. DEREUX Thierry, Président de la F.N.E

M. DE SAINT GHISLAIN Louis, chasseurs côtiers du littoral

M. HARS François, chef du pilotage maritime de DUNKERQUE

